



Qu'est-ce que la santé environnementale ?

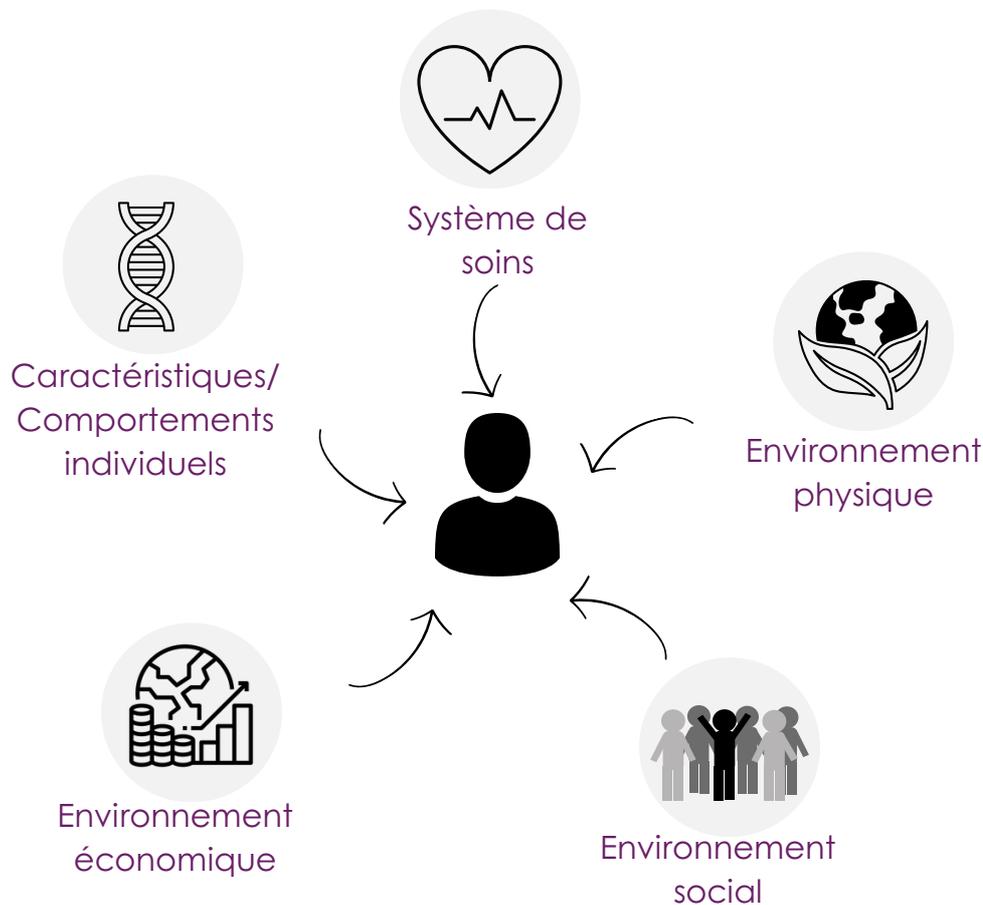
Définition :

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, la santé environnementale comprend "les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux psychosociaux et esthétiques de notre environnement".

[Source](#)

Pour étudier la santé environnementale, on utilise les déterminants de santé. Ceux-ci désignent tous les facteurs qui influencent l'état de santé de la population, sans nécessairement être des causes directes de problèmes particuliers ou de maladies.

[Source](#)



OUTILS

Comprendre la santé environnementale



Comprendre et agir facilement pour la santé et l'environnement dans différents milieux

Centre de ressources sur la santé et l'environnement

4e plan national santé environnement

Comprendre et lutter contre les perturbateurs endocriniens (PE)



Divers outils pour comprendre et limiter l'exposition aux PE

Comprendre les PE

Levers pour réduire l'exposition aux PE et autres substances

Comprendre et lutter contre les différents types de pollution



Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (2022/2025)

En savoir plus sur les dangers du monoxyde de carbone

Plan d'amélioration de l'environnement sonore de la ville de Paris

LEXIQUE

- **Composés organiques volatils (COV)** : Substances chimiques présentes dans l'air (intérieur ou extérieur) qui peuvent nuire à sa qualité. L'exposition aux COV peut entraîner divers effets tels que : nausées, maux de tête, irritation des yeux, du nez et de la gorge, difficultés respiratoires, etc. Les COV peuvent provenir de nombreuses sources : peintures, colles, vernis, produits de nettoyage, fumée de cigarette, les gaz d'échappement, etc. [Source](#)
- **Nitrate** : Substance chimique naturelle qui, en excès dans les sols (apport excessif d'engrais), peut polluer les eaux souterraines et être entraînée vers les eaux de surface par ruissellement. Les nitrates sont une cause principale d'eutrophisation des eaux, pouvant notamment entraîner la prolifération d'algues parfois toxiques. [Source](#)
- **Pesticides** : « Produits utilisés pour la prévention, le contrôle ou l'élimination d'organismes jugés indésirables ». Cette catégorie regroupe différents types de produits utilisés pour des usages variés (herbicides, fongicides, insecticides). [Source](#)
- **Perturbateurs endocriniens** : « Un perturbateur endocrinien est une substance ou un mélange de substances qui altère les fonctions du système endocrinien et de ce fait induit des effets néfastes dans un organisme intact, chez sa progéniture ou au sein de (sous) populations. » (OMS 2002). Par exemple, les pesticides, détergents, agents conservateurs, retardateurs de flamme peuvent avoir des effets de perturbateurs endocriniens.
En savoir plus : santé.gouv.fr [Source](#)
- **PFAS** (Substances polyfluoroalkylées ou perfluoroalkylées) : Substances chimiques ayant des propriétés chimiques spécifiques (ex : substances antiadhésives, imperméabilisantes, résistantes aux fortes chaleurs). Leur composition chimique les rend très persistantes dans l'environnement (peu dégradables). De ce fait, les PFAS sont parfois appelées « produits chimiques éternels » et peuvent contaminer l'eau, l'air, les sols. Ces substances, utilisées dans des produits de la vie courante (emballages, textile, revêtement antiadhésif, etc.), peuvent avoir divers effets néfastes sur la santé : cancers, impacts sur la fertilité et sur le développement du fœtus, interférences avec le système immunitaire, etc. [Source](#)



LEXIQUE

- **Pollution atmosphérique** : « Contamination de l'environnement intérieur ou extérieur par tout agent chimique, physique ou biologique qui modifie les caractéristiques naturelles de l'atmosphère ». Diverses maladies peuvent être causées par la pollution de l'air : maladies cardiaques, cancers du poumon, maladies respiratoires, accidents vasculaires cérébraux.

[Source](#)

- **Pollution lumineuse** : « Émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne ».

[Article 41 de la loi Grenelle II](#)

- **Pollution sonore** : La pollution sonore correspond à un excès de bruit. Elle peut avoir des effets néfastes sur les organes de l'audition ainsi que des effets dits « extra-auditifs » : troubles du comportement, du sommeil, perturbation du système cardio-vasculaire.

[Source](#)